



Resiliation d une assurance complementaire sante

Par **manehellec**, le **06/12/2012 à 12:46**

bonjour
j ai resilie ma complementaire sante (APRIL)le 28 NOVEMBRE APRES AVOIR EU LES NX TARIFS LE 21 NOVEMBRE
reponse de l assurance rnvous n avez pas le droit rnc est une association DONC PAS DE LOI CHATEL
nil fallait le faire avt le 1 NOVEMBRE
CELA REVIENT A DONNER SA CARTE BLEUE SS CONNAITRE LE MONTANT DE CE QUE L ON VA PAYER
AU SECORS rnQUE PUIS JE FAIRE
ET MERCI BCP

Par **chaber**, le **06/12/2012 à 14:03**

bonjour
effectivement la loi Chatel n'est pas applicable pour les contrats Groupe. Votre contrat se poursuit jusqu'à l'année suivante.
La résiliation peut être demandée 2 mois au moins avant la date anniversaire; ceci est prévu contractuellement.
Relisez votre contrat pour tenter de demander la résiliation pour augmentation de primes
Veuillez éviter d'écrire en majuscules